

-----

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations .....	5
Absente.....	1

-----

Séance du 23 février 2015

-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à	Claude KIENER
Ousseynou SEYE	à	David VALENCE
Sabriya CHINOUNE	à	Mustafa GUGLU
Pierre JEANNEL	à	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	à	Caroline PRIVAT

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Madame Jacqueline THIRION est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

-----

23 février 2015 – n° 03  
150014

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES , LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DE SYSTEMES DE REPROGRAPHIE, NUMERISATION ET IMPRESSION NUMERIQUE**

Les quatre collectivités ou établissements publics que sont la ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des écoles doivent équiper leurs services et établissements respectifs (services administratifs, bâtiments publics, maisons de retraite et écoles publiques principalement) de systèmes de reprographie, numérisation et impression numérique.

Il convient de rechercher un fournisseur de tels systèmes capable de répondre aux besoins en location et maintenance des quatre structures publiques, sur une durée de cinq ans.

La formule du groupement de commandes telle que décrite à l'article 8 du Code des marchés publics permet la centralisation des besoins programmés, une simplification des démarches, ainsi que la réalisation d'économies d'échelles.

Le marché sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, décrite aux articles 33 3°al. et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La ville de Saint-Dié-des-Vosges sera le coordonnateur du groupement.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire :

- à participer, en tant que coordonnateur, à un groupement de commandes avec la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des écoles de la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour la location et la maintenance de systèmes de reprographie, numérisation et impression numérique,

- à signer la convention s'y rapportant, permettant ainsi le lancement d'une consultation, l'attribution et la bonne exécution du marché correspondant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE